

Mémoire présenté à
la Commission de la culture et de l'éducation
dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 151 :
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
dans les établissements d'enseignement supérieur
(novembre 2017)

Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec
Extrait du rapport de recherche de l'enquête ESSIMU



*Ce qu'en disent
étudiant.es
enseignant.es
et employé.es*

Auteures du rapport ESSIMU

Manon Bergeron • Martine Hébert • Sandrine Ricci • Marie-France Goyer
Nathalie Duhamel • Lyne Kurtzman • Isabelle Auclair • Laurence Clennett-Sirois
Isabelle Daigneault • Dominique Damant • Stéphanie Demers • Jacinthe Dion
Francine Lavoie • Geneviève Paquette • Sylvie Parent

Préambule

Le 16 janvier 2017, l'équipe de l'enquête « Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) : Ce qu'en disent étudiant.es, enseignant.es et employé.es » a dévoilé les résultats finaux de cette étude d'envergure portant spécifiquement sur la violence sexuelle en milieu universitaire¹. Nous résumons dans le présent mémoire les faits saillants de l'enquête novatrice ESSIMU directement liée à la problématique visée par le PL151. L'enquête ESSIMU s'inscrit dans une perspective de recherche-action entre les milieux communautaires et universitaires ; ses visées ultimes sont d'approfondir la compréhension du phénomène des violences sexuelles en milieu universitaire, puis de formuler des recommandations pour la mise en place d'interventions auprès de l'ensemble de la communauté universitaire. À la lumière des résultats, l'équipe ESSIMU a proposé 15 recommandations mobilisant les instances gouvernementales, institutionnelles et communautaires et interpellant toute la communauté universitaire. Ce mémoire est un extrait du rapport ESSIMU et se compose de deux parties : la première présente le sommaire des résultats et la seconde regroupe les 15 recommandations (section 5.8 du rapport). Il est possible de consulter le rapport global sur le site d'ESSIMU : www.essimu.quebec².

Dans le cadre des consultations actuelles, nous réitérer l'absolue nécessité d'intensifier les actions et d'investir les ressources nécessaires pour contrer toute forme de violence sexuelle dans l'enseignement supérieur, notamment mais sans s'y limiter, par l'adoption d'une loi-cadre et d'un plan d'action visant à obliger les établissements d'enseignement postsecondaire à lutter contre les violences sexuelles.

Chercheure principale

Manon Bergeron, Ph.D., professeure au Département de sexologie (UQAM)

Cochercheures et partenaires

Martine Hébert, Ph.D., professeure au Département de sexologie (UQAM)

Sandrine Ricci, M.A., candidate au doctorat en sociologie et chargée de cours (UQAM)

Marie-France Goyer, M.A., candidate au doctorat en sexologie (UQAM)

Nathalie Duhamel, coordonnatrice au Regroupement québécois des CALACS

Lyne Kurtzman, agente de développement au Service aux collectivités (UQAM)

Isabelle Auclair, Ph.D., professeure au département de management (ULaval)

Francine Lavoie, Ph.D., professeure retraitée à l'École de psychologie (ULaval)

Sylvie Parent, Ph.D., professeure au Département d'éducation physique (ULaval)

Laurence Clennett-Sirois, Ph.D., chargée de cours (UQO)

Stéphanie Demers, Ph.D., professeure au Département des sciences de l'éducation (UQO)

Isabelle Daigneault, Ph.D., professeure au Département de psychologie (UdeM)

Dominique Damant, Ph.D., professeure honoraire à l'École de service social (UdeM)

Jacinthe Dion, Ph.D., professeure au Département des sciences de la santé (UQAC)

Geneviève Paquette, Ph.D., professeure au Département de psychoéducation (USherbrooke)

¹ L'enquête ESSIMU a été rendue possible grâce au soutien financier du Réseau québécois en études féministes (RéQEF), du Programme d'aide financière à la recherche et à la création de l'UQAM (volet Service aux collectivités) et de Condition féminine Canada.

² Référence complète du rapport : Bergeron, B., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., Auclair, I., Clennett-Sirois, L., Daigneault, I., Damant, D., Demers, D., Dion, J., Lavoie, F., Paquette, G. et S. Parent (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Montréal : Université du Québec à Montréal.

Sommaire

Cette recherche, intitulée « **Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) : Ce qu'en disent étudiant.es, enseignant.es et employé.es** », a permis d'établir un portrait des violences sexuelles se déroulant en contexte universitaire au Québec. Cette enquête d'envergure provinciale regroupe 12 chercheures provenant des 6 universités suivantes : Université du Québec à Montréal, Université de Montréal, Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec en Outaouais et Université du Québec à Chicoutimi. L'équipe interdisciplinaire et interuniversitaire compte également le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et le Service aux collectivités de l'UQAM.

Afin de documenter les situations de violence sexuelle vécues en milieu universitaire (VSMU), l'équipe **ESSIMU a réalisé en 2016 une vaste étude auprès de 9 284 répondant.es dans 6 universités québécoises francophones**. Le questionnaire, administré en ligne, a permis de rendre compte d'un large éventail de manifestations de violence sexuelle vécues par l'ensemble de la communauté universitaire (étudiant ou travaillant à l'université). La mesure de victimisation distinguait le harcèlement sexuel (comportements verbaux et non verbaux qui traduisent des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes), les comportements sexuels non désirés (comportements verbaux et non verbaux à caractère sexuel, offensants, non désirés ou non réciproques, incluant la tentative de viol et l'agression sexuelle) et la coercition sexuelle (chantage en retour de récompenses).

L'enquête ESSIMU met en lumière plusieurs constats démontrant que les VSMU affectent directement un grand nombre de personnes travaillant ou étudiant dans les six universités à l'étude, dont les suivants :

1. **Plus du tiers (36,9 %) des répondant.es ont rapporté au moins une forme de victimisation sexuelle** commise par une autre personne affiliée à l'université depuis leur entrée à l'université. Les données obtenues quant à la fréquence au cours des 12 derniers mois sont tout aussi alarmantes : près du quart (24,7 %) des répondant.es rapportent avoir vécu au moins une forme de VSMU durant la dernière année;
2. Chez les personnes ayant rapporté des situations de VSMU, **41,8 % ont vécu 2 ou même 3 formes de VSMU depuis leur arrivée à l'université** ;
3. Certains **groupes sociaux semblent davantage exposés aux VSMU**. Ainsi, la victimisation est plus fréquente chez les femmes, les individus issus de minorités sexuelles et de minorités de genre, ainsi que chez les personnes déclarant avoir un handicap ou un problème de santé ayant un impact dans leur vie quotidienne et les étudiant.es de l'international ;

4. Beaucoup de victimes gardent le silence : **plus du tiers des personnes n'ont jamais dévoilé la situation de VSMU à quiconque**. Par conséquent, elles reçoivent rarement des services d'aide et les comportements problématiques ne peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires. Par ailleurs, **seulement 9,6 % des participant.es ont dénoncé ou signalé la situation aux instances de leur université**. Les statistiques institutionnelles actuelles ne peuvent donc être considérées comme des indicateurs valides de l'ampleur du phénomène ;
5. **Près de 1 victime sur 2 (47,3 %) rapporte des conséquences préjudiciables** affectant une ou plusieurs sphères de sa vie, telles que la réussite scolaire ou professionnelle, la vie personnelle ou sociale, la santé physique et la santé mentale. **Pour près de 1 victime sur 10 (9,2 %), les conséquences s'apparentent à l'état de stress post-traumatique** (ex. : faire des efforts pour éviter des situations rappelant l'événement ou être constamment sur ses gardes) ;
6. Une personne sur quatre **a rapporté avoir été témoin ou avoir reçu une confiance** de la part d'une autre personne de la communauté universitaire victime de VSMU. Ces personnes ont un rôle actif à jouer dans le soutien aux victimes, mais aussi dans la prévention et le signalement ;
7. Plusieurs **préjugés vis-à-vis des violences sexuelles sont incontestablement présents** dans la communauté universitaire. Si la grande majorité des répondant.es est en désaccord avec l'ensemble de ces préjugés, un pourcentage non négligeable (entre 7,1 % et 38,7 %) des répondant.es se déclare neutre ou en accord avec des croyances préjudiciables aux victimes, que l'on peut associer à l'idée de culture du viol, c'est-à-dire qui culpabilisent les victimes, minimisent les gestes de violence sexuelle et déresponsabilisent les individus qui les commettent. Les hommes ont endossé significativement plus ces croyances que les femmes et les individus issus des minorités de genre ;
8. Une **très forte majorité de répondant.es estime nécessaire que les universités se montrent davantage proactives** en matière de prévention et se dotent de politiques qui permettront de mieux informer sa communauté des démarches à entreprendre et des canaux qui existent pour appuyer les personnes victimes et/ou témoins de VSMU.

L'enquête ESSIMU constitue une première initiative au Québec pour documenter les violences sexuelles non pas exclusivement auprès de la population étudiante, mais auprès de toute la communauté universitaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de l'université. L'équipe ESSIMU tient à remercier les milliers de personnes ayant répondu au questionnaire en ligne, de même que tous les groupes et instances ayant relayé l'invitation à ces fins.

Recommandations pour une prévention de la violence sexuelle articulée autour de six axes

Avant de présenter les recommandations, l'équipe ESSIMU estime incontournable de nommer **certains principes**, que toutes les actions et politiques ayant pour objectif de contrer la violence sexuelle en milieu universitaire devraient respecter :

- Reconnaître toute situation de violence sexuelle comme étant une VSMU lorsqu'elle implique des personnes affiliées à l'université, peu importe leur statut d'employé ou d'étudiant. Cette reconnaissance implique également une responsabilité institutionnelle de soutenir les personnes ayant été victimes, peu importe si les gestes de violence sexuelle ont été commis à l'intérieur ou à l'extérieur du campus universitaire ;
- Favoriser le sentiment de justice chez les victimes, notamment par l'adoption d'une approche centrée sur les personnes ayant été victimes, leurs besoins et leurs réalités ;
- Considérer la violence sexuelle comme une question de pouvoir et de contrôle et agir dans une perspective de « tolérance zéro ». Cette prise de position par l'institution implique des actions et des messages cohérents visant toute la communauté universitaire qui (re)situent la violence sexuelle comme la manifestation des rapports sociaux de genre ;
- Privilégier des approches féministes prenant en compte les intersections des inégalités de genre et des autres rapports de pouvoir à l'œuvre dans la problématique des VSMU, notamment ceux liés aux positions sociales hiérarchiques au sein de la sphère universitaire (Cardi et al., 2005), aux identités de genre, à la diversité sexuelle et au fait de vivre avec un handicap ;
- Adopter une approche inclusive et des actions adaptées aux diversités. Ce principe implique également l'utilisation d'un langage inclusif des identités et des expressions de genre ;
- Proscrire les stratégies se limitant à inviter les « victimes potentielles » à mieux affirmer leur non-consentement. Ces stratégies risquent de nuire, dans l'éventualité où ces personnes subissent par la suite une VSMU, en alimentant la peur, la honte et la culpabilité de ces groupes et leur communiquer le sentiment d'avoir « échoué » à se protéger (Bedera et Nordmeyer, 2015). À l'image du slogan *Yes means Yes*, privilégier des approches dites « positives », qui ne placent pas tout le fardeau de la sensibilisation sur les groupes les plus à risque d'être victimisés et qui abordent aussi la prévention en matière de désir et de plaisir (Conseil du statut de la femme, 2016) ;
- Favoriser un travail de concertation pour la mise en place des actions en milieu universitaire, notamment par l'implication des étudiant.es et des militantes féministes (ces groupes ayant été les premiers à dénoncer de manière répétée la persistance des VSMU), des employé.es et des groupes communautaires.

À la lumière des résultats de l'enquête ESSIMU, nous proposons **15 recommandations, qui s'articulent autour de 6 axes : 1) politique et plan d'actions; 2) environnement; 3) sensibilisation; 4) éducation et formation; 5) intervention; 6) recherche.** Elles sollicitent la mobilisation des instances gouvernementales, institutionnelles, communautaires, et interpellent toute la communauté universitaire.

Prévention de la violence sexuelle en milieu universitaire au Québec	AXE 1 : POLITIQUE ET PLAN D'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> 1) Leadership fédéral pour garantir l'intensification requise des efforts collectifs en matière de prévention de la violence sexuelle 2) Loi-cadre et plan d'action du gouvernement du Québec visant à obliger les établissements d'enseignement postsecondaire à lutter contre la violence sexuelle 3) Politique institutionnelle spécifique pour lutter contre les VSMU qui s'adresse à l'ensemble de la communauté 4) Comité responsable de l'application, de l'implantation et de l'évaluation de la politique institutionnelle 5) Énoncé explicite des valeurs de respect et d'égalité dans le plan stratégique institutionnel 6) Système de surveillance institutionnel pour colliger les statistiques annuelles sur le nombre de plaintes de violence sexuelle déposées
	AXE 2 : ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> 7) Environnement physique sécuritaire pour la communauté universitaire
	AXE 3 : SENSIBILISATION	<ul style="list-style-type: none"> 8) Campagnes de sensibilisation en matière de violence sexuelle permanentes et adaptées aux différents groupes de la communauté universitaire 9) Lieu unique et spécifique de renseignements complets et pertinents sur les VSMU
	AXE 4 : ÉDUCATION ET FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> 10) Interventions éducatives à l'ensemble de la communauté universitaire portant explicitement sur la violence sexuelle 11) Programme visant les témoins potentiels des situations de VSMU 12) Programmes de formation destinés à l'ensemble des intervenant.es susceptibles d'intervenir dans une situation de VSMU
	AXE 5 : INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> 13) Création d'une ressource spécialisée en matière de violence sexuelle, accessible à l'ensemble de la communauté universitaire 14) Responsabilisation des individus qui commettent des gestes de VSMU
	AXE 6 : RECHERCHE	<ul style="list-style-type: none"> 15) Financement de projets de recherche dans le domaine des violences sexuelles en milieu universitaire

AXE 1 : POLITIQUE ET PLAN D'ACTION

AU NIVEAU FÉDÉRAL :

1) Assurer un leadership national pour garantir l'intensification requise des efforts collectifs en matière de prévention de la violence sexuelle, notamment quant au soutien financier adéquat des programmes destinés aux milieux d'intervention (et plus particulièrement pour les groupes plus vulnérables) et aux recherches dans ce domaine.

AU NIVEAU PROVINCIAL :

2) Se doter d'une loi-cadre et d'un plan d'actions visant à obliger les établissements d'enseignement postsecondaire à lutter contre les violences sexuelles en milieu universitaire et explicitant leur imputabilité.

- Imposer aux établissements d'enseignement postsecondaire de mettre en place une politique contre les violences sexuelles;
- Favoriser une relative uniformisation dans les processus et mécanismes institutionnels de signalement de situations de violence sexuelle;
- Inciter les universités à adopter un protocole de signalement des incidents et de protection de la confidentialité et de la sécurité;
- Soutenir financièrement les établissements d'enseignement postsecondaire dans l'application des politiques et des actions de prévention.

AU NIVEAU INSTITUTIONNEL :

3) Se doter d'une politique spécifique pour lutter contre les violences sexuelles en milieu universitaire qui, dans une perspective de tolérance zéro, s'adresse à l'ensemble de la communauté (étudiant.es et employé.es).

Nous recommandons que cette politique soit distincte d'une politique sur le harcèlement psychologique, notamment pour s'assurer de ne pas invisibiliser le harcèlement sexuel ou les rapports de pouvoir liés au genre. Cette politique doit couvrir tout le continuum des différentes formes de violence sexuelle.

Il apparaît essentiel que cette politique intègre, sans s'y limiter, les composantes suivantes :

- Une définition claire et opérationnelle de ce que constitue un comportement de violence sexuelle qui ne se limite pas au harcèlement sexuel et qui offre une définition adéquate des dimensions rattachées au problème (consentement, culture du viol);
- Des renseignements relatifs à l'ampleur du problème et aux circonstances dans lesquelles les VSMU se déroulent le plus souvent;
- Un encouragement à dénoncer les gestes commis;
- Un protocole décrivant les options disponibles pour rapporter un geste de violence sexuelle ainsi que le nom des personnes-ressources à contacter et l'endroit et le moment pour signaler un événement ou faire une plainte (préférentiellement 24 heures sur 24) ainsi qu'une liste des ressources disponibles sur le campus et dans la communauté;
- Une déclaration détaillant chaque action possible (signalement, plainte, action administrative informelle, arbitrage, enquête, poursuite judiciaire, etc.) et précisant qu'elles constituent des actions séparées; la poursuite judiciaire n'étant pas la seule voie, ni nécessairement la meilleure, du point de vue de la victime;

- Des options de signalement anonyme pour les victimes et pour les témoins, afin de colliger des renseignements qui seront utiles, notamment en cas de plaintes répétées concernant un même individu;
- Une déclaration interdisant les représailles contre les personnes qui portent plainte et des mesures disciplinaires prévues pour les tentatives de représailles;
- Des sanctions (d'ordre académique ou professionnel) contre les agresseurs, lesquelles favoriseront la création d'un environnement sécuritaire à la fois propice aux relations saines et au dévoilement des agressions par les victimes ou les témoins;
- Des exemples de mesures d'accommodements possibles pour favoriser la poursuite du parcours académique ou professionnel de la victime;
- Une communication transparente du processus de traitement des plaintes. Lorsqu'une situation est détectée, dénoncée et traitée, communiquer les résultats du traitement (incluant les faits reprochés et la sanction) pour : 1) manifester aux victimes que l'injustice qu'elles subissent a été prise en considération par l'institution; 2) rassurer l'ensemble de la communauté universitaire; 3) créer un effet dissuasif;
- Un plan de communication efficace pour informer de manière continue et régulière toute la communauté universitaire de cette politique. Notamment, ce plan pourrait prévoir l'ajout d'un encadré dans tous les plans de cours informant de cette politique.

4) Mettre sur pied un comité responsable de l'application, de l'implantation et de l'évaluation de la politique qui soit formé d'au moins 50 % de femmes, d'étudiant.es, d'employé.s et de personnes issues de groupes discriminés.

5) Adopter un énoncé explicite des valeurs liées au respect et à l'égalité dans son plan stratégique.

6) Mettre en place un système de surveillance ou de veille afin de colliger et publier des statistiques annuelles sur le nombre de plaintes de violence sexuelle déposées.

AXE 2 : ENVIRONNEMENT

7) **Accroître les moyens pour offrir un environnement physique sécuritaire à l'ensemble de la communauté universitaire et réduire le temps d'intervention en cas d'urgence.** Sans s'y limiter, ces actions peuvent être la vérification régulière de la sécurité sur les campus, un service de raccompagnement, une application sur les téléphones intelligents qui permet de rapporter rapidement une urgence sur le campus au service de sécurité, l'amélioration de la sécurité par divers moyens (par exemple, l'éclairage et l'accessibilité dans les zones identifiées comme insécurisantes par les usagers et usagères (stationnements, couloirs, vestiaires, toilettes non genrées, etc.).

AXE 3 : SENSIBILISATION

8) Développer et soutenir des campagnes de sensibilisation en matière de violence sexuelle permanentes, et adaptées aux différents groupes fréquentant les universités. Des campagnes visant à :

- informer l'ensemble de la communauté universitaire de l'ampleur du problème, des différentes formes de VSMU, des attitudes aidantes à privilégier (comme témoin ou confident.e) et de l'importance de lutter contre toutes les manifestations de violence sexuelle dans une perspective de tolérance zéro ;
- déconstruire les normes de genre et les perceptions ou croyances préjudiciables envers les victimes et dénonçant la culture du viol ;
- véhiculer un message clair quant à la responsabilité des personnes qui commettent des gestes de violence sexuelle ;
- informer sur les ressources disponibles ;
- utiliser une diversité de médiums (site Web de l'université, affiches, écran télé, programmation culturelle, radios étudiantes, médias sociaux, publications scientifiques, réunions, documents d'accueil pour nouveaux et nouvelles étudiant.es et employé.s) ;
- s'intensifier lors des moments clés, notamment la rentrée universitaire, les fêtes d'intégration, la visite du campus, le 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et les 12 jours d'action qui s'ensuivent) et la semaine du 8 mars (Journée internationale des droits des femmes).

9) Rendre disponible un lieu unique et spécifique de renseignements complets et pertinents sur la violence sexuelle en milieu universitaire, par exemple un portail Web. En plus des renseignements légaux ou administratifs, ce site devrait offrir de l'information sur les différentes facettes des VSMU pour favoriser une meilleure compréhension de cette problématique chez les membres de la communauté universitaire, victimes ou non, témoins ou confident.es (Lund et Thomas, 2015). Ce site Web permettrait de centraliser :

- toutes les ressources d'aide disponibles, intra ou extra campus ;
- un hyperlien vers la politique de lutte aux violences sexuelles ;
- un hyperlien vers un guide de méthodes et de directives complétant la nouvelle politique ;
- des renseignements précis sur la problématique, dont : définition de la violence sexuelle et de toutes ses manifestations, contextes de non-consentement, conséquences possibles, attribution de la responsabilité aux personnes commettant des gestes de violence sexuelle, dénonciation des attitudes blâmant les personnes victimes, etc.

AXE 4 : ÉDUCATION ET FORMATION

Les recommandations suivantes reposent sur le principe transversal du respect des conditions d'efficacité des programmes d'éducation ou de formation, c'est-à-dire que leur mise en place doit se baser sur les pratiques les plus prometteuses. Ces programmes doivent être adaptés aux enjeux spécifiques des différents groupes (femmes, hommes, minorités de genre, minorités culturelles, LGBTQIA, personnes vivant avec un handicap, athlètes, etc.).

10) Développer des interventions éducatives à l'ensemble de la communauté universitaire (étudiant.es, employé.es et cadres) portant explicitement sur la violence sexuelle. Pour la population étudiante, cette recommandation pourrait se concrétiser par le développement d'ateliers éducatifs, ou par l'insertion d'un cours siglé portant explicitement sur la violence sexuelle dans les programmes d'études, ou par l'ajout de contenu sur la violence sexuelle aux cours existants. Cette approche globale devrait être accompagnée d'approches de prévention plus ciblées, qu'il s'agisse de concevoir des ateliers spécifiques et adaptés à certains groupes identifiés comme plus susceptibles d'être concernés par la VSMU ou encore d'implanter des programmes pour ces groupes vulnérables. Dans tous les cas, ces contenus devraient minimalement aborder les dimensions suivantes :

- le consentement sexuel, les normes sociosexuelles, le sexisme, les rapports de pouvoir, les relations harmonieuses, les violences sexuelles impliquant une connaissance, l'assertivité sexuelle et l'autodéfense ;
- la politique institutionnelle de lutte aux violences sexuelles et son protocole ;
- les attitudes à adopter lors d'un dévoilement ou d'une plainte ;
- les attitudes à adopter pour les témoins de gestes de violence sexuelle.

11) Développer et implanter un programme visant les témoins potentiels, piloté conjointement par les étudiant.es, les employé.es et les cadres dans une optique de responsabilité sociale. Ce type de programme visera à outiller les personnes de la communauté universitaire pour : détecter les situations les plus à risque ; reconnaître les gestes de violence sexuelle ; intervenir lorsqu'elles en sont témoins. Ce programme viserait aussi à outiller tous les acteurs concernés à adopter des réactions adéquates et soutenir leurs pairs victimes de violence sexuelle lors d'un dévoilement.

12) Développer et implanter des programmes de formation destinés à l'ensemble des intervenant.es susceptibles d'intervenir dans une situation de VSMU, tant dans le traitement des plaintes que dans l'intervention auprès des victimes. Ces formations, ajustées aux besoins selon le groupe d'intervenant.es, devraient être dispensées par des personnes compétentes dans le domaine de la violence à caractère sexuel. Ces personnes peuvent être des membres du personnel ou du corps enseignant, des personnes rattachées à des associations étudiantes ou à des syndicats ou des personnes qui travaillent pour des organismes communautaires.

AXE 5 : INTERVENTION

13) Soutenir financièrement la création d'une ressource spécialisée en matière de violence sexuelle, accessible à l'ensemble de la communauté universitaire, et ce, dans un délai raisonnable et de manière permanente.

- En fonction des réalités régionales ou institutionnelles, cette ressource pourrait se traduire soit par la création d'un organisme autonome, soit par l'ajout d'un nouveau poste dans une ressource déjà existante. Dans les deux cas, il s'agirait d'une ressource indépendante des universités.
- Le mandat de cette ressource comprendrait le soutien aux victimes ou aux proches, l'accompagnement dans les démarches sociojuridiques, la dispensation des activités de prévention/formation, en plus de la coordination des interventions en situation de crise.
- Les services offerts par les organismes de type CALACS au Québec correspondent aux besoins des personnes ayant été victimes. Le « type CALACS » signifie un mandat qui inclut à la fois le soutien aux victimes, la sensibilisation/formation et la défense des droits. Ce modèle à trois niveaux pourrait guider la création de la nouvelle ressource, tout en organisant celle-ci de manière à pouvoir desservir les différentes catégories de personnes affiliées à l'université ayant vécu une situation de violence sexuelle (femmes, minorités de genre, hommes).
- Mandater cette ressource pour répondre aux besoins de toutes les personnes affiliées à l'université, avec une ouverture à toute victime de violence sexuelle indépendamment du contexte et du lieu.

14) Appuyer le développement d'interventions auprès des individus ayant commis des gestes de violences sexuelles, dans le but de les responsabiliser.

La prévention des violences sexuelles exige également des actions visant les personnes qui harcèlent ou agressent sexuellement. Le travail d'intervention ne constitue pas une solution de remplacement aux mesures disciplinaires et doit plutôt être considéré comme complémentaire.

AXE 6 : RECHERCHE

15) Assurer le financement de projets de recherche dans le domaine des violences sexuelles en milieu universitaire, tout particulièrement ceux reposant sur une collaboration entre les milieux de recherche et les milieux de pratique. Ce financement permettra de développer des réflexions sociales et des initiatives scientifiques innovantes, dont les suivantes :

- Élaboration et validation d'outils standardisés pour mieux documenter le continuum des différentes formes de violence sexuelle, considérant que l'absence de certaines formes de violence sexuelle dans les outils actuels ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des réalités ;
- Dans un délai de cinq ans, reconduction d'une enquête similaire à ESSIMU avec la participation de tous les établissements d'enseignement postsecondaire qui assurent le financement adéquat. Idéalement, cette enquête devrait pouvoir s'appuyer sur des moyens permettant de recruter un échantillon représentatif et être répétée afin de recueillir des données quant à l'évolution du phénomène ;
- Évaluation des politiques et des programmes de prévention qui seront développés pour les différents groupes composant la communauté universitaire, ainsi que des facteurs favorisant leur implantation ;
- Évaluation des services d'aide et des programmes d'intervention, tout en identifiant les possibles variables modératrices liées aux effets ;
- Analyse des conséquences de la victimisation sexuelle spécifiquement en milieu universitaire et des facteurs influant sur les conséquences, ainsi que des besoins particuliers des victimes, notamment pour les groupes identifiés comme étant les plus vulnérables (ex. : minorités sexuelles et de genre, personnes vivant avec un handicap) ;
- Analyses examinant les différents facteurs menant ou non au dévoilement et à la dénonciation ;
- Étude de la culture du viol d'un point de vue théorique et empirique, telle qu'elle se manifeste dans les universités au Québec, entre autres.